

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	19 346 396	23 003 296
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	585 072 547	672 070 786
Portefeuille-titres de placement	6	28 186 220	839 379
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 375 118	20 021 856
Autres actifs	9	6 792 746	5 779 037
TOTAL DES ACTIFS		<u>672 532 980</u>	<u>732 474 307</u>
PASSIFS		31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
	Notes		
Concours bancaires		-	22 551 679
Dettes envers la clientèle	10	6 870 947	7 375 719
Emprunts et dettes rattachées	11	526 037 704	544 101 084
Fournisseurs et comptes rattachés	12	63 400 056	74 543 711
Autres passifs	13	9 290 926	12 805 980
TOTAL DES PASSIFS		<u>605 599 633</u>	<u>661 378 172</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	40 180 000
Réserves		8 902 071	8 575 590
Prime d'émission		-	13 996 000
Actions propres		(403 879)	(389 349)
Résultats reportés		7 426 598	8 664 341
Résultat de l'exercice		(3 991 443)	69 552
Total des capitaux propres	14	<u>66 933 347</u>	<u>71 096 134</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>672 532 980</u>	<u>732 474 307</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2020
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
ENGAGEMENTS DONNES	110 118 269	80 659 500
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 906 218	25 668 222
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	83 212 051	54 991 278
ENGAGEMENTS RECUS	1 175 231 071	1 355 176 236
Cautions Reçues	423 883 522	479 112 389
Garanties Reçues	1 306 570	336 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	102 972 667	99 750 257
Valeurs des biens, objet de leasing	647 068 312	775 977 020
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	80 834 238	38 919 042
Emprunts obtenus non encore encaissés	79 900 000	38 400 000
Effets escomptés sur la clientèle	934 238	519 042

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	67 760 255	74 879 231
Intérêts et charges assimilées	16	(51 464 874)	(57 938 440)
Produits des placements	17	976 994	564 361
Autres produits d'exploitation	18	35 037	33 368
Produits nets		<u>17 307 412</u>	<u>17 538 520</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	8 121 023	7 729 526
Dotations aux amortissements	20	651 460	585 182
Autres charges d'exploitation	21	3 605 478	3 637 692
Total des charges d'exploitation		<u>12 377 961</u>	<u>11 952 400</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>4 929 451</u>	<u>5 586 121</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	9 031 197	4 457 633
Dotations nettes aux autres provisions	23	(352 686)	481 297
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(3 749 060)</u>	<u>647 190</u>
Autres pertes ordinaires	24	(344 850)	(406 787)
Autres gains ordinaires	25	284 876	172 620
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>(3 809 034)</u>	<u>413 023</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(159 032)	(316 355)
Contribution sociale de solidarité	26	(300)	(27 116)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>(3 968 365)</u>	<u>69 552</u>
Contribution conjoncturelle	26	(23 077)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(3 991 443)</u>	<u>69 552</u>
Résultat par action		(0,365)	0,006

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	399 647 846	490 473 460
Décaissements pour financement de contrats de leasing	28	(241 638 174)	(232 737 170)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(13 155 197)	(11 978 466)
Intérêts payés	30	(53 601 824)	(58 927 013)
Impôts et taxes payés	31	(26 007 193)	(35 824 816)
Autres flux liés à l'exploitation	35	(26 071 913)	(390 403)
		<u>39 173 545</u>	<u>150 615 591</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(2 963 841)	(2 828 403)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	261 000	189 992
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	780 000
		<u>(2 702 841)</u>	<u>(3 858 411)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(50 599)	(73 151)
Dividendes et autres distributions	34	(120 745)	(2 501 760)
Encaissements provenant des emprunts	11	822 500 000	1 376 532 000
Remboursements d'emprunts	11	(839 904 580)	(1 502 840 567)
		<u>(17 575 924)</u>	<u>(128 883 477)</u>
Variation de trésorerie		<u>18 894 780</u>	<u>17 873 703</u>
Trésorerie au début de l'exercice		451 616	(17 422 087)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	19 346 396	451 616

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agences de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2019 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	4,50%
Autres industries	3,25%
Autres services	2,50%
BTP	3,25%
Commerce	1,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	1,25%
Promotion immobilière	4,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2014-2019 :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant les années antérieures, HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2021-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

Provision collective du groupe i : $PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-4 Impact de la pandémie COVID-19

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1^{er} Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020. Cette période de report a été prolongée jusqu'à fin septembre 2021 par la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020.

A ce titre, Hannibal Lease a reçu 3.572 demandes de rééchelonnement pour un encours global de 312.097 KDT, dont 2.126 demandes traitées et totalisant un montant de 181.467 KDT, représentant 31,90% de l'encours financier.

Les échéances en intérêts non encore perçus qui s'élèvent à 1.437 KDT sont constatées en produits au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

Cette crise sanitaire ainsi que les mesures de protection et de soutien prises par les autorités pour y faire face (confinement, fermeture des frontières, report d'échéances, etc.), ont eu des répercussions négatives sur la situation financière et les performances de la société durant l'année 2020 et sur ses perspectives pour les prochains exercices. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation surtout qu'elle a su gérer son activité par télétravail durant la période de confinement général.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

Par ailleurs et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, il est constitué par prélèvement sur le résultat, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2.369 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par Hannibal Lease au 31 décembre 2020, s'élève à 4.673 KDT.

3-5 Faits saillants

Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	19 345 402	23 002 220
- Caisses	994	1 076
<u>Total</u>	<u>19 346 396</u>	<u>23 003 296</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Créances sur contrats mis en force	628 717 428	702 210 800
Encours financiers	568 705 745	641 799 071
Impayés	60 732 435	62 551 653
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	1 437 285	-
Intérêts échus différés	(3 291 872)	(2 847 531)
Valeurs à l'encaissement	1 133 835	707 608
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 442 951	5 696 392
Total brut des créances leasing	631 160 379	707 907 192
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(9 509 038)	(8 536 105)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 415 026)	(21 078 606)
Provisions collectives	(4 672 844)	(2 951 000)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 402 644)	(3 182 415)
Total net des créances leasing	585 072 547	672 070 786

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2019	647 495 463
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	196 877 766
- Relocations	19 341 609
- Consolidations	126 354
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(268 456 752)
- Relocations	(11 327 110)
- Cessions à la valeur résiduelle	(273 139)
- Cessions anticipées	(12 635 494)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	571 148 696

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Créance à plus de cinq ans		5 934 592	6 400 823
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		356 027 928	394 527 970
- Créance à moins d'un an		285 577 019	320 227 092
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	647 539 539	721 155 885
- Revenus à plus de cinq ans		964 082	870 334
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		48 647 648	46 034 204
- Revenus à moins d'un an		53 360 936	52 845 719
Total des produits financiers non acquis	(2)	102 972 667	99 750 257
- Valeurs résiduelles	(3)	5 254 225	5 286 442
- Contrats suspendus	(4)	18 884 647	15 107 000
- Contrats en cours	(5)	2 442 951	5 696 392
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	571 148 696	647 495 463

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Bâtiment et travaux publics		81 266 050	105 802 661
- Industrie		71 480 534	85 803 406
- Tourisme		86 581 217	98 283 648
- Commerce et services		257 466 352	278 469 176
- Agriculture		74 354 543	79 136 571
	<u>Total</u>	571 148 696	647 495 463

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Equipements		49 662 426	68 400 246
- Matériel roulant		420 925 426	458 569 253
- Matériel spécifique		69 728 950	84 550 950
	<u>Sous Total</u>	540 316 801	611 520 449
- Immobilier		30 831 895	35 975 013
	<u>Total</u>	571 148 696	647 495 463

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Clients ordinaires (1)		36 692 410	41 860 630
Inférieur à 1 mois		11 434 727	12 553 031
Entre 1 à 3 mois		10 264 691	13 814 405
Entre 3 et 6 mois		2 515 583	6 146 042
Entre 6 mois et 1 année		4 904 175	7 174 503
Supérieur à 1 année		7 573 234	2 172 649
Clients litigieux (2)		24 040 025	20 691 023
	Total (1)+(2)	60 732 435	62 551 653

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	412 948 284	122 614 632	7 666 656	7 459 172	18 017 001	568 705 745
Impayés	2 913 467	16 450 259	3 781 842	7 247 315	30 339 552	60 732 435
Contrats en instance de mise en force	2 442 951	-	-	-	-	2 442 951
CREANCES LEASING	418 304 701	139 064 891	11 448 498	14 706 488	48 356 553	631 881 131
Avances reçues (*)	(6 372 687)	(26 173)	-	(134)	(465 952)	(6 864 947)
ENCOURS GLOBAL	411 932 015	139 038 718	11 448 498	14 706 353	47 890 601	625 016 184
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 138 688	1 767 530	-	-	-	26 906 218
TOTAL ENGAGEMENTS	437 070 703	140 806 248	11 448 498	14 706 353	47 890 601	651 922 403
Produits réservés	-	-	(652 190)	(714 027)	(3 036 427)	(4 402 644)
Provisions sur encours financiers	-	-	(38 074)	(192 856)	(9 278 108)	(9 509 038)
Provisions sur impayés	-	-	(838 080)	(2 608 957)	(23 967 989)	(27 415 026)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 528 345)	(3 515 840)	(36 370 803)	(41 414 988)
ENGAGEMENTS NETS	437 070 703	140 806 248	9 920 153	11 190 513	11 519 798	610 507 415
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,76%	2,26%	7,35%	
			11,36%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019			8,06%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			13,35%	23,91%	75,95%	
			55,93%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019			56,05%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Actions cotées	1 317 347	1 449 323
- Certificats de dépôts	27 000 000	-
Total brut	28 317 347	1 449 323
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(131 127)	(609 944)
Total net	28 186 220	839 379

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,867	(81 338)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	12,303		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,463	(26 812)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,479		0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	4,112	(22 977)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	4 505	10,000	55,500	250 028	56,500		0,100%
Total				1 317 347		(131 127)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
- Titres de participation	8 178 841	8 178 841
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	10 759 953	10 759 953

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2020 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 (**)	2010-2013-2014-2016
Total				8 178 841	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2020 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	4,00%	20000	100,000	100,000	2 000 000	2019
Total					2 581 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période			
Logiciels	33,3%	645 377	53 520	-	-	-	698 897	560 527	59 791	-	-	-	620 318	-	78 579
Logiciels en cours		25 742	8 551	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	-	-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		1 357 661	62 071	-	-	-	1 419 732	560 527	59 791	-	-	-	620 318	-	799 414
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	2 630 526	13 926	7 855 654	-	-	10 500 106	1 187 360	188 033	-	-	-	1 375 393	-	9 124 713
Matériel de transport	20,0%	994 222	452 489	-	(393 819)	-	1 052 892	655 210	174 673	(388 672)	-	-	441 212	-	611 680
Equipements de bureau	10,0%	737 265	402 699	-	-	-	1 139 964	598 605	41 997	-	-	-	640 602	-	499 362
Matériel informatique	33,3%	796 666	42 548	41 675	-	-	880 889	634 812	99 917	-	-	-	734 729	-	146 160
Installations générales	10,0%	747 557	104 371	1 891 394	-	(206 666)	2 536 657	529 136	85 027	-	(201 249)	-	412 914	-	2 123 743
Autres matériels	10,0%	45 886	57 044	-	-	-	102 930	43 191	2 022	-	-	-	45 213	-	57 717
Immobilisations en cours		10 924 606	1 472 770	(9 188 061)	-	-	3 209 314	-	-	-	-	-	-	-	3 209 314
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		326 171	407 366	(600 662)	-	-	132 875	-	-	-	-	-	-	-	132 875
Total des immobilisations corporelles		23 123 038	2 953 214	-	(393 819)	(206 666)	25 475 768	3 648 315	591 669	(388 672)	(201 249)	3 650 063	250 000	21 575 704	
TOTAUX		24 480 699	3 015 285	-	(393 819)	(206 666)	26 895 499	4 208 842	651 460	(388 672)	(201 249)	4 270 382	250 000	22 375 118	

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Charges reportées	2 206 826	1 454 818
- Dépôts et cautionnements versés	53 200	54 800
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 615 206	1 351 142
- Personnel, avances et acomptes	34 191	41 140
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés (voir note 26)	1 426 054	1 121 053
- Etat, compte d'attente TVA	1 096 835	1 174 509
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	77 547	256 372
- Débiteurs divers	63 178	88 045
- Charges constatées d'avances	39 646	56 964
<u>Total brut</u>	<u>6 962 834</u>	<u>5 948 995</u>
A déduire :		
- Provisions	(170 089)	(169 958)
<u>Montant net</u>	<u>6 792 746</u>	<u>5 779 037</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567		675 567	-
Charges à répartir	33%	158 279	210 000	368 279	158 279	-	158 279	210 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	6 729 088	1 346 725	8 075 813	5 274 270	804 716	6 078 986	1 996 826
TOTAUX		7 562 934	1 556 725	9 119 659	6 108 116	804 716	6 912 833	2 206 826

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) englobe les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 804.716, figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 864 947	7 369 719
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 870 947</u>	<u>7 375 719</u>

NOTE 11 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	191 465 371	176 070 125
- Banques étrangères	37 055 299	45 916 125
- Emprunts obligataires	241 163 680	207 425 680
- Certificats de dépôt	37 500 000	29 000 000
- Certificats de leasing	6 000 000	71 250 000
<u>Total emprunts</u>	<u>513 184 350</u>	<u>529 661 930</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 210 337	2 452 706
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	930 634	1 272 518
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 018 917	10 661 840
- Intérêts courus sur certificats de leasing	194 250	432 459
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(500 784)	(380 369)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 853 354</u>	<u>14 439 154</u>
<u>Total</u>	<u>526 037 704</u>	<u>544 101 084</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>											
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	-	Remboursement après une période de 30 à 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	46 250 000	169 750 000	(216 000 000)	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	-	Remboursement après une période de 30 jours de la date de souscription de chaque certificat	25 000 000	130 000 000	(155 000 000)	-	-	-	-	-	-
Certificats de Best Lease	6 000 000	Remboursement après 90 jours ou 180 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	18 000 000	(12 000 000)	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-
<u>Sous-total</u>			71 250 000	317 750 000	(383 000 000)		-	-	6 000 000	-	6 000 000
Certificats de dépôt	37 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	29 000 000	233 500 000	(225 000 000)	-	-	-	37 500 000	-	37 500 000
<u>Sous-total</u>			29 000 000	233 500 000	(225 000 000)		-	-	37 500 000	-	37 500 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			100 250 000	551 250 000	(608 000 000)		-	-	43 500 000	-	43 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 288 000	-	(2 644 000)	-	-	-	2 644 000	-	2 644 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	5 152 000	-	(2 576 000)	-	-	-	2 576 000	-	2 576 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 520 000	-	(6 000 000)	-	-	-	7 520 000	3 760 000	3 760 000
HL 2015/2.SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	12 794 000	-	(5 000 000)	-	-	-	7 794 000	3 897 000	3 897 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	25 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	17 332 000	9 332 000	8 000 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	27 122 000	-	(8 000 000)	-	-	-	19 122 000	11 122 000	8 000 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	18 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	14 000 000	10 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	21 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	16 621 680	11 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	37 706 000	-	(2 294 000)	-	-	-	35 412 000	27 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	17 390 000	-	(2 610 000)	-	-	-	14 780 000	10 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	15 500 000	-	(1 138 000)	-	-	-	14 362 000	13 224 000	1 138 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	30 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			207 425 680	85 000 000	(51 262 000)		-	-	241 163 680	175 148 680	66 015 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	3 141 074	-	(856 633)	-	-	-	2 284 441	1 427 808	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	10 666 667	-	(1 333 333)	-	-	-	9 333 334	8 000 000	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	7 555 556	-	(888 889)	-	-	-	6 666 667	5 777 778	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 571 429	-	(428 571)	-	-	-	2 142 858	1 714 286	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	21 981 400	-	(6 280 400)	977 670	(50 163)	(507)	16 628 000	10 228 000	6 400 000
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			45 916 125	-	(9 787 826)	977 670	(50 163)	(507)	37 055 299	27 147 872	9 907 427
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	1 428 571	-	(714 286)	-	-	-	714 286	-	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	111 111	-	(111 111)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	222 222	-	(222 222)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	349 458	-	(349 458)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK IMDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 472	-	(183 472)	-	-	-	-	-	-
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-
BTL IMDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK IMDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	183 433	-	(183 433)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	400 000	-	(400 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK IMDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	181 803	-	(181 803)	-	-	-	-	-	-
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	300 000	-	(300 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	362 357	-	(362 357)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	284 116	-	(284 116)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(600 000)	-	-	-	150 000	-	150 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	600 000	-	(400 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	500 000	-	500 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(631 579)	-	-	-	157 895	-	157 895
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(800 000)	-	-	-	400 000	-	400 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	376 594	-	(376 594)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	789 474	-	(631 579)	-	-	-	157 895	-	157 895
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 200 000	-	(750 000)	-	-	-	450 000	-	450 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 194 505	-	(1 061 998)	-	-	-	1 132 506	-	1 132 506
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	4 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	400 000	-	(200 000)	-	-	-	200 000	-	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 750 000	-	(1 000 000)	-	-	-	750 000	-	750 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	947 368	-	(631 579)	-	-	-	315 789	-	315 789
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	884 209	-	(426 462)	-	-	-	457 747	-	457 747
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 325 260	-	(638 953)	-	-	-	686 307	-	686 307

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2019	2020		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 328 598	-	(640 562)	-	-	-	688 035	-	688 035
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	883 344	-	(426 111)	-	-	-	457 233	-	457 233
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 105 263	-	(1 052 632)	-	-	-	1 052 632	-	1 052 632
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(1 031 897)	-	-	-	1 697 542	1 110 741	586 802
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	2 729 440	-	(1 031 897)	-	-	-	1 697 542	1 110 741	586 802
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	4 208 714	-	(1 427 595)	-	-	-	2 781 119	1 543 056	1 238 063
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 650 000	-	(750 000)	-	-	-	900 000	300 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 994 961	-	(1 015 890)	-	-	-	1 979 071	881 018	1 098 053
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 790 094	-	(606 030)	-	-	-	1 184 063	527 639	656 424
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 800 000	-	(600 000)	-	-	-	1 200 000	600 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	11 912 331	-	(4 049 933)	-	-	-	7 862 398	3 495 869	4 366 529
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	3 333 333	-	(3 333 333)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	3 225 814	-	(994 178)	-	-	-	2 231 636	1 158 457	1 073 179
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	5 500 000	-	(2 000 000)	-	-	-	3 500 000	1 500 000	2 000 000
AMEN BANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 741 889	-	(950 751)	-	-	-	2 791 139	1 749 617	1 041 522
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 741 252	-	(552 907)	-	-	-	3 188 345	2 584 622	603 723
BH 4 MDT (2018)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	3 742 089	-	(551 566)	-	-	-	3 190 523	2 587 615	602 907
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 416 666	-	(333 334)	-	-	-	2 083 333	1 749 999	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	3 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	2 250 000	1 250 000	1 000 000
AMEN BANK 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	784 926	-	(197 530)	-	-	-	587 397	369 441	217 956
AMEN BANK 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 662 950	-	(385 588)	-	-	-	1 277 362	851 902	425 461
AMEN BANK 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	818 457	-	(205 986)	-	-	-	612 471	385 205	227 267
BIAT 15MDT (2018)	15 000 000	Trimestriellement (2019-2020)	7 500 000	-	(7 500 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	857 135	-	(215 723)	-	-	-	641 412	403 403	238 009
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	7 000 000	-	(1 105 157)	-	-	-	5 894 843	4 655 773	1 239 070
ABC 15 MDT (2019)	15 000 000	Trimestriellement (2020)	15 000 000	-	(15 000 000)	-	-	-	-	-	-
CITIBANK 106 MDT (2019)	50 000 000	Crédit relais	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-	-	-	-	-
ABC 13,750 MDT (2020)	13 750 000	Crédit relais	-	13 750 000	(750 000)	-	-	-	13 000 000	-	13 000 000
CITIBANK 62,7 MDT (2020)	62 500 000	Crédit relais	-	62 700 000	(50 500 000)	-	-	-	12 200 000	-	12 200 000
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	(750 000)	-	-	-	4 250 000	3 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	-	42 500 000	-	-	-	-	42 500 000	34 267 132	8 232 868
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	-	479 130	(53 237)	-	-	-	425 893	212 945	212 945
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	-	307 189	(34 133)	-	-	-	273 056	136 524	136 532
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	-	303 296	(33 700)	-	-	-	269 596	134 796	134 800
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	-	292 184	(32 465)	-	-	-	259 719	129 859	129 860
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	-	285 317	(34 239)	-	-	-	251 078	114 119	136 959
AMEN 2,5MDT (2020)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	-	2 500 000	(185 773)	-	-	-	2 314 227	1 529 741	784 486
BT 0,306 995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	-	306 995	(34 111)	-	-	-	272 884	136 440	136 444
BIAT 40MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	40 000 000	(2 000 000)	-	-	-	38 000 000	30 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 000 (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	930 000	(46 500)	-	-	-	883 500	697 500	186 000
BT 0,325 889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	-	325 889	(36 210)	-	-	-	289 679	144 839	144 840
BIAT 2,6MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	-	2 600 000	(130 000)	-	-	-	2 470 000	1 950 000	520 000
AMEN 2,5MDT (2020)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	-	2 500 000	(184 782)	-	-	-	2 315 218	1 530 338	784 881
BIAT 0,361 000 (2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	361 000	-	-	-	-	361 000	285 000	76 000
BIAT 0,855 000 (2020)	855 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	855 000	-	-	-	-	855 000	675 000	180 000
BIAT 1,250MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	1 250 000	-	-	-	-	1 250 000	986 842	263 158
BIAT 0,750 000 (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	750 000	-	-	-	-	750 000	592 105	157 895
BIAT 3,254MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	-	3 254 000	-	-	-	-	3 254 000	2 568 947	685 053
Total des crédits des banques locales			176 070 125	186 250 000	(170 854 754)	-	-	-	191 465 371	112 657 224	78 808 147
Total général			529 661 930	822 500 000	(839 904 580)	977 670	(50 163)	(507)	513 184 350	314 953 776	198 230 574

NOTE 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	386 886	586 141
<u>Sous total</u>	<u>386 886</u>	<u>586 141</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	242 798	172 341
- Fournisseurs, Assurances décénales	85 164	104 176
<u>Sous total</u>	<u>327 962</u>	<u>276 518</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	337 345	502 528
- Effets à payer	62 340 033	73 170 693
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>62 685 208</u>	<u>73 681 051</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>63 400 056</u>	<u>74 543 711</u>

NOTE 13 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Personnel, rémunérations dues	1 733	1 533
- Personnel, provisions pour congés payés	254 117	215 541
- Etat, retenues sur salaires	175 093	195 984
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	545 546	506 671
- Etat, retenues sur TVA	10 888	63 200
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	38 091	46 727
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	3 750	-
- Etat, TVA à payer	1 630 717	1 670 806
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 26)	5 000	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 26)	300	27 116
- Etat, autres impôts et taxes à payer	115 975	221 876
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	14 034	6 467
- Dettes fiscales	3 894 068	6 301 709
- CNSS	383 312	450 745
- CAVIS	54 205	74 142
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	41 255	38 916
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63
- Crédoeurs divers	362 431	479 224
- Prestataires Assurances	60 811	18 181
- Diverses Charges à payer	833 121	819 155
- Ecart de conversion (voir note 11)	50 163	977 670
- Provisions pour risques et charges	816 254	690 254
<u>Total</u>	<u>9 290 926</u>	<u>12 805 980</u>

NOTE 14 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	40 180 000
- Réserve légale	(B)	3 930 605	3 493 910
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		72 956	193 701
- Primes d'émission		-	13 996 000
- Actions propres	(D)	(403 879)	(389 349)
- Complément d'apport		10 532	-
- Résultats reportés		7 426 598	8 664 341
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	70 924 790	71 026 582
Résultat de l'exercice (1)		(3 991 443)	69 552
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	66 933 347	71 096 134
Nombre d'actions (2)	(C)	10 945 962	10 951 047
Résultat par action (1) / (2)		(0,365)	0,006

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349
Achats de la période	12 575	50 599
Annulation de la période	(9 320)	(46 600)
Complément d'apport	-	10 532
Solde au 31 décembre 2020	54 316	403 879

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2020, 0,50% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 599 143	(316 197)	-	4 548 039	73 601 514
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(600 000)			600 000				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019		687 359	2 000 000			1 860 680			(4 548 039)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(2 410 800)				(2 410 800)
Rachat d'actions propres							(73 151)			(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres						15 318				15 318
Prélèvement sur fonds social					(106 299)					(106 299)
Résultat de l'exercice 2019									69 552	69 552
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	-	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695				(367 143)			(69 553)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)		(870 600)				-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)						36 068	10 532		-
Rachat d'actions propres							(50 599)			(50 599)
Prélèvement sur fonds social					(120 745)					(120 745)
Résultat de l'exercice 2020									(3 991 443)	(3 991 443)
Solde au 31 Décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	72 956	7 426 599	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 347

NOTE 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts de leasing	65 606 263	71 640 460
- Intérêts de retard	1 275 113	1 840 348
- Prélouer	116 025	162 707
- Frais de dossier	419 820	416 621
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	425 753	618 103
- Frais de rejet	1 137 510	1 193 748
Total des produits	<u>68 980 483</u>	<u>75 871 987</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	694 595	461 037
Intérêts de retard antérieurs	69 429	78 522
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 885 030)	(1 458 493)
Intérêts de retard	(99 223)	(73 823)
Variation des produits réservés	<u>(1 220 229)</u>	<u>(992 757)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>67 760 255</u>	<u>74 879 231</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	626 692 070	773 817 223
. A la fin de la période	549 821 098	626 692 070
. Moyenne (A)	588 256 584	700 254 647
- Intérêts de la période (B)	65 606 263	71 640 460
- Taux moyen (B) / (A)	11,15%	10,23%

NOTE 16 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 351 788	19 098 307
- Intérêts des crédits des banques locales	19 366 724	19 520 148
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 433 933	2 724 457
- Intérêts des autres opérations de financement	9 027 718	13 181 675
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	804 716	1 048 522
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>48 984 880</u>	<u>55 573 109</u>
- Intérêts des comptes courants	1 894 296	2 424 891
- Autres charges financières	585 698	(59 560)
Total des autres charges financières	<u>2 479 994</u>	<u>2 365 331</u>
Total général	<u>51 464 874</u>	<u>57 938 440</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	529 661 930	657 381 347
. A la fin de l'exercice	513 184 350	529 661 930
. Moyenne (B)	521 423 140	593 521 638
- Taux moyen (A) / (B)	9,39%	9,36%

NOTE 17 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes	631 427	157 332
- Plus values sur cession des titres de participation	-	180 000
- Plus values sur cession des titres SICAV	11 328	2 729
- Revenus des comptes créditeurs	256 855	175 229
- Moins values sur cession des titres cotés	(216 669)	-
- Revenus des certificats de dépôt	429 777	22 847
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(161 974)	-
- Revenus des comptes courants associés	22 500	22 475
- Jetons de présences reçus des filiales	3 750	3 750
<u>Total</u>	<u>976 994</u>	<u>564 361</u>

NOTE 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits locatifs	35 037	33 368
<u>Total</u>	<u>35 037</u>	<u>33 368</u>

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	6 376 834	6 082 270
- Cotisations de sécurité sociale	1 136 741	1 233 352
- Autres charges sociales	607 448	413 903
<u>Total</u>	<u>8 121 023</u>	<u>7 729 526</u>

NOTE 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	59 791	79 117
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	591 669	437 966
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	68 099
<u>Total</u>	<u>651 460</u>	<u>585 182</u>

NOTE 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Achat de matières et fournitures	372 261	327 875
<u>Total des achats</u>	<u>372 261</u>	<u>327 875</u>
- Locations	470 663	495 231
- Entretien et réparations	82 667	66 610
- Primes d'assurances	204 226	198 362
- Etudes, recherches et services extérieurs	491	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>758 047</u>	<u>760 203</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	472 078	444 574
- Publicités, publications, relations publiques	212 129	299 150
- Déplacements, missions et réceptions	126 909	164 603
- Frais postaux et de télécommunications	291 597	259 360
- Services bancaires et assimilés	451 228	508 683
- Autres	353 346	296 347
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 907 287</u>	<u>1 972 717</u>
- Jetons de présence	112 500	112 500
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 000	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>162 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	183 039	193 394
- T.C.L	157 393	174 295
- Droits d'enregistrement et de timbres	52 238	28 107
- Autres impôts et taxes	12 713	18 601
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>405 384</u>	<u>414 397</u>
<u>Total général</u>	<u>3 605 478</u>	<u>3 637 692</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 592 779	7 214 409
- Dotations aux provisions collectives	1 721 844	-
- Reprises de provisions collectives	-	(844 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 283 426)	(1 912 776)
<u>Total</u>	<u>9 031 197</u>	<u>4 457 633</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	131	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	8 588	239 904
- Dotations aux provisions pour risques et charges	126 000	241 392
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(487 405)	-
<u>Total</u>	<u>(352 686)</u>	<u>481 297</u>

NOTE 24 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Apurement de compte	-	15 545
- Pénalités	339 416	391 142
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	8
- Mise en rebut d'immobilisations	5 417	-
- Autres pertes ordinaires	17	91
<u>Total</u>	<u>344 850</u>	<u>406 787</u>

NOTE 25 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	255 853	172 542
- Rsitourne TFP	28 996	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	27	78
<u>Total</u>	<u>284 876</u>	<u>172 620</u>

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
Résultat comptable	(3 991 443)	69 552
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	11 314 623	7 214 409
- Dotations aux provisions pour risques et charges	126 000	241 392
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	131	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	8 588	239 904
- Reprises sur provisions fiscales	2 283 426	1 912 776
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	4 353 448	3 671 755
- Retenue à la source libératoire	161 974	-
- Impôt sur les sociétés	159 032	316 355
- Contribution conjonctuelle	23 077	-
- Contribution sociale de solidarité	300	27 116
- Diverses charges non déductibles	371 038	406 787
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	2 283 426	1 912 776
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	4 353 448	3 671 755
- Produits des placements ayant subis une retenue à la source libératoire	417 962	-
- Dividendes	-	157 332
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>7 755 358</u>	<u>8 358 185</u>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	11 314 623	7 214 409
Provisions pour dépréciation de titres cotés	8 588	239 904
Résultat fiscal	<u>(3 567 853)</u>	<u>903 871</u>
Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	<u>159 032</u>	<u>316 355</u>
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	1 121 053	488 692
- Acomptes provisionnels payés	-	903 752
- Retenues à la source	464 032	44 964
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>(1 426 054)</u>	<u>(1 121 053)</u>
Contribution conjonctuelle	<u>23 077</u>	<u>-</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>300</u>	<u>27 116</u>

NOTE 27 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	62 551 653	43 546 355
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(60 732 435)	(62 551 653)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	707 608	30 665
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(1 133 835)	(707 608)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 10	(7 369 719)	(5 423 583)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 10	6 864 947	7 369 719
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 10	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 10	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	-	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(1 437 285)	-
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(2 847 531)	(3 262 665)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 291 872	2 847 531
- TVA collectée		57 434 844	70 699 138
- TVA collectée sur avances et acomptes		77 674	(308 417)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 15	334 063 015	420 070 712
- Autres produits d'exploitation	+ Note 15	3 409 257	4 264 896
- Consolidation	- Note 4	(126 354)	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(8 014 499)	(2 917 585)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	273 139	383 144
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	12 635 494	16 432 812
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>399 647 846</u>	<u>490 473 460</u>

NOTE 28 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 12	73 681 051	52 291 064
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 12	(62 685 208)	(73 681 051)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	196 877 766	216 676 376
- TVA sur Investissements	+	33 768 315	37 450 782
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 13	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 13	(3 750)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>241 638 174</u>	<u>232 737 170</u>

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(41 140)	(32 671)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	34 191	41 140
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(54 800)	(40 100)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	53 200	54 800
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(56 964)	(59 501)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	39 646	56 964
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 12	586 141	553 822
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 12	(386 886)	(586 141)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 13	1 533	921
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 13	(1 733)	(1 533)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 13	215 541	200 165
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 13	(254 117)	(215 541)
- Personnel, autres charges à payer en début de période		-	400 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période		-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 13	195 984	158 251
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 13	(175 093)	(195 984)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 13	506 671	295 199
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 13	(545 546)	(506 671)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 13	450 745	391 830
- C.N.S.S en fin de période	- Note 13	(383 312)	(450 745)
- CAVIS en début de période	+ Note 13	74 142	56 437
- CAVIS en fin de période	- Note 13	(54 205)	(74 142)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 13	38 916	37 674
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 13	(41 255)	(38 916)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 13	819 155	752 637
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 13	(833 121)	(819 155)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	548 000	385 200
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(283 935)	(330 741)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 172 322	992 449
- Charges de personnel	+ Note 19	8 121 023	7 729 526
- Autres charges d'exploitation	+ Note 21	3 605 478	3 637 692
- Impôts et taxes	- Note 21	(405 384)	(414 397)
- Charges à répartir	+ Note 9	210 000	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>13 155 197</u>	<u>11 978 466</u>

NOTE 30 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	1 346 725	530 926
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 13	46 727	85 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 13	(38 091)	(46 727)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 11	10 661 840	11 049 454
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 11	(10 018 917)	(10 661 840)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 11	3 725 223	4 382 501
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 11	(3 140 971)	(3 725 223)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 11	(380 369)	(846 249)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 11	500 784	380 369
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 11	432 459	887 721
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 11	(194 250)	(432 459)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 16	51 464 874	57 938 440
- Différence de change sur emprunts	Note 11	507	433 180
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 16	(804 716)	(1 048 522)
		<u>53 601 824</u>	<u>58 927 013</u>

Intérêts payés

NOTE 31 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(1 121 053)	(488 692)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	1 426 054	1 121 053
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 13	-	181 817
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 13	(5 000)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 13	27 116	45 454
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 13	(300)	(27 116)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période		-	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période		-	-
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 13	63 200	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 13	(10 888)	(63 200)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 13	221 876	205 884
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 13	(115 975)	(221 876)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 13	6 467	6 005
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 13	(14 034)	(6 467)
- TVA payée		22 534 296	33 593 735
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 13	6 301 709	7 140 113
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 13	(3 894 068)	(6 301 709)
- Impôts et taxes	+ Note 21	405 384	414 397
- Contribution conjoncturelle	+ Note 26	23 077	-
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 26	300	27 116
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 26	159 032	316 355
		<u>26 007 193</u>	<u>35 824 816</u>

Impôts payés

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	62 071	780 734
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	2 953 214	2 092 862
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 12	276 518	231 325
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 12	(327 962)	(276 518)
		<u>2 963 841</u>	<u>2 828 403</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	5 148	17 458
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	5 417	-
- Moins valeur sur cessions d'immobilisations	- Note 24	-	(8)
- Perte suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 24	(5 417)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 25	255 853	172 542
		<u>261 000</u>	<u>189 992</u>

NOTE 34 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dividendes		-	2 410 800
- Dividendes sur actions propres		-	(15 318)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 13	63	41
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 13	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 14	120 745	106 299
		<u>120 745</u>	<u>2 501 760</u>

NOTE 35 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2020</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	256 372	350 179
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(77 547)	(256 372)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	88 045	64 599
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(63 178)	(88 045)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 449 323	1 540 762
- Placements en fin de période	- Note 6	(28 317 347)	(1 449 323)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 13	(479 224)	(641 837)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 13	362 431	479 224
- Prestataires assurances en début de période	- Note 13	(18 181)	(385 432)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 13	60 811	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 17	642 755	160 061
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 17	(216 669)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 17	550 908	224 301
- Autres gains ordinaires	+ Note 25	29 023	78
- Autres pertes ordinaires	- Note 24	(339 433)	(406 779)
		<u>(26 071 913)</u>	<u>(390 403)</u>
	<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		

Note 36 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2020, HL a mis en force 45 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 4 278 824 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 24 767 655 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 1 514 856 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 13 483 406 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 198 609 dinars

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 4 211 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 28 370 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « FINANCIERE TUNISIENNE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise s'élève à 155 598 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ce contrat s'élève à 12 303 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 101 658 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 320 106 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 852 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 2 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 610 689 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 24 492 dinars.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 227 938 dinars.

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES (UGFS) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 146 528 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 3 878 dinars.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 27 088 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève à 19 658 dinars.
Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 196 197 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 80 783 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ce contrat s'élève à 2 813 dinars.
Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 22 886 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 622 482 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ces contrats s'élève 25 185 dinars.
Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ces contrats s'élève à 172 165 dinars.

STE BOISSONS DU CAP BON

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 54 776 dinars.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 148 766 dinars.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 sur ce contrat s'élève à 2 842 dinars.
Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 23 820 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

En 2020, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, pour une valeur de 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2020 avec de ladite société s'élève à 22 453 dinars.
Au 31 décembre 2020, l'encours financier de ce contrat s'élève à 134 060 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du

capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 21 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève 9.252 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 58.500.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 30 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 476.427 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 21.212 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 1er janvier 2020 au 25 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 290.267 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 28 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.770 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 28 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 152.221 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.500.000 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2019 au 13 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.602 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 7.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 60.171 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

CAPITAL ACT SEED FUND

1- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.313 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2020 au 16 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.337 DT

Mr Abderrazek BEN AMMAR

HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 avril 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 68.288 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

Société La Financière Tunisienne

HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société «LA FINANCIERE TUNISIENNE» dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 6 octobre 2020 au 25 décembre 2020, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 11.232 DT.

Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 21 décembre 2019 et échéant le 20 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.747 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 10.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2020 au 2 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 115.818 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 20 octobre 2019 et échéant le 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 30.990 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 17 avril 2020 au 12 avril 2021, à des taux variant entre 10% et 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 72.768 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

Mr Ali Sabri ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 47.011 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 18 février 2020 au 23 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 264.914 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

Avance en compte courant associés

Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2020, s'élève à 22 500 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2019 sont au nombre de 13.

Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 267 740 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2020 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

Convention de pilotage

Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 20.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020
Rémunérations brutes	290 000	-	249 000	-	-	-
Charges sociales	8 210	1 819	63 240	12 354	-	-
Avantage en nature	20 521	-	27 816	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
TOTAL	318 731	1 819	340 056	12 354	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

NOTE 37 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 672.532.980 DT, un déficit de 3.991.443 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 19.346.396 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous

sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 631.160 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 41.685 KDT et les agios réservés ont atteint 4.403 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Paragraphe d'observations

1- Impact de la pandémie COVID 19

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°3-4 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés aux reports des échéances.

Par ailleurs et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, il est constitué par prélèvement sur le résultat, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2.369 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par Hannibal Lease au 31 décembre 2020, s'élève à 4.673 KDT.

2- Transformation en Banque Digitale

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°3-5 « Faits saillants », Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons

quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 58.500.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 30 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 476.427 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 25 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 290.267 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 18 février 2020 au 23 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 264.914 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 28 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 152.221 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.500.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 7.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 60.171 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2020 au 16 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.337 DT.

7- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 avril 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 68.288 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société «LA FINANCIERE TUNISIENNE» dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 6 octobre 2020 au 25 décembre 2020, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 11.232 DT.

9- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 10.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2020 au 2 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 115.818 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

10- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 17 avril 2020 au 12 avril 2021, à des taux variant entre 10% et 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 72.768 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2020, s'élève à 22 500 dinars.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 21 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève 9.252 DT.

3- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 21.212 DT.

4- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 47.011 DT.

5- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 28 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.770 DT.

6- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2019 au 13 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.602 DT.

7- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 21 décembre 2019 et échéant le 20 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.747 DT.

8- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.313 DT.

9- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 20 octobre 2019 et échéant le 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 30.990 DT.

10- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2020 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

11- Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 20.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2020, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2020.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020
Rémunérations brutes	290 000	-	249 000	-	-	-
Charges sociales	8 210	1 819	63 240	12 354	-	-
Avantage en nature	20 521	-	27 816	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
TOTAL	318 731	1 819	340 056	12 354	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK